



L'ALOUETTE



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Juin 2010

n°43

Tél : 02.99.08.78.69

Fax : 02.99.08.61.30

e.mail : mairie.st-ganton@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Page	3	Mot du Maire
	4	Etat Civil
	5	Elections
	6	Ne traitez pas à proximité de l'eau
	7	Le Préfet communique
	8 et 9	Les cambriolages
	10	Mission Locale
	11	Mobiliser les donateurs de sang
	12 à 14	Essaimons les arbres
	15 à 29	Procès-verbaux des réunions de Conseil Municipal
	30	Commission Environnement
	31	Fête de Beaucel
	32	Comité des Fêtes
	33	La Dynamique
	34	A.O. Saint-Ganton (Foot)
	35	Amicale Saint-Gantonnaise
	36	Danse-Détente / Tennis
	37	Bibliothèque
	38 et 39	Nature et Mégalithes
	40 à 42	Racines
	43	Informations Paroissiales
	44	Eternelle Jeunesse / Classe 0
	45	Dates à retenir

Liste des Présidents d'Associations de SAINT-GANTON

R.A.C.I.N.E.S.	Mr Baudu Jean-Luc	9, square Luxembourg	02.99.32.03.73
Comité des Fêtes	Mme Bellamy Marylène	Brubet	02.99.08.70.87
Tennis	Mme Jauneau Béatrice	Les Ecoles	02.99.08.64.79
Foot	Mr Bourel Guillaume	La Roche	02.99.08.73.02
APAR	Mme Bourhis Marie-Pierre	Combray	02.99.08.73.14
Danse Détente	Mme Tiger Thérèse	Beaucel	02.99.08.70.43
Chasse	Mr Cottais Frédéric	Beaucel	06.99.42.27.35
Cercle de l'Eternelle Jeunesse	Mr Brunard Henri	La Rochelle	02.99.08.73.16
Anciens Combattants	Mr Laurent Jean	Brubet	02.99.08.65.42
Du Man (Foyer des Jeunes)	Mme Roger Gwénola	Le Coin du Mur	02.99.08.67.06
La Dynamique (Gym)	Mme Leroux Carole	La Houle	02.99.72.64.36
Amicale Saint-Gantonnaise	Mme Jeanne Laëtitia	Sur la Cohue	06.24.55.68.89

Le Mot du Maire

Suite à deux années de travaux dans l'église, l'inauguration était le 24 janvier dernier, en présence de Monseigneur D'Ornellas, du Président du Conseil Général, du Député, du Conseiller Général de notre canton, du représentant de la Région, du Président de la Communauté de Communes, des Maires des communes environnantes, qui tous, ont apprécié la qualité de cette rénovation. La conjoncture actuelle a retardé le règlement des subventions du Conseil Général et donc, je vous transmettrai le bilan final lors du prochain bulletin, sachant que les travaux ont été financés à 80 %. Elle est maintenant ouverte au public et reconnue visitable par les instances du département ; un dépliant a été remis gratuitement par le Conseil Général. Tout ceci est le résultat d'un long travail qui met aujourd'hui notre patrimoine en valeur.

L'assainissement de Beucel a été voté au Budget du Syndicat des Eaux de Port de Roche et une mise en service est possible courant 2011.

Suite à l'entretien avec l'Inspecteur Académique, Mr le Maire de St-Just et l'Adjointe en charge du dossier, les présidents des associations des parents d'élèves de St-Just et St-Ganton, le Conseiller Général du canton, l'Adjointe de St-Ganton aux affaires scolaires et moi-même, il est convenu d'une ouverture d'école à 3 classes à St-Ganton en septembre 2012 si 60 élèves s'inscrivent.

Aujourd'hui, 60 élèves de St-Ganton et St-Just sont inscrits sur le registre de St-Ganton. L'officialisation du dossier devrait se faire avec l'inspecteur académique, comme convenu, vers le 15 septembre 2010.

Nous avons fréquemment des appels téléphoniques en mairie pour des chiens en divagation. J'en appelle à la vigilance des propriétaires pour que ces chiens soient tenus en laisse, attachés ou enclos. Plusieurs brebis ont été dévorées par des chiens dans la commune.

J'attire également votre attention à ce que la destruction des chardons doit être effectuée au plus tard avant leur floraison (articles L.251-19 à L.251-35 du Code Rural).

L'ADSL est commercialisable à partir du 15 juin 2010 sur notre commune, via Wimax, installé par le Conseil Général. Pour ce faire, 2 fournisseurs sont inscrits auprès du conseil Général :

- Wibox au 0811760600
- Numéo au 0826624400

Vous pouvez les contacter en leur demandant si vous êtes éligibles à l'ADSL. Il est préférable d'appeler les deux opérateurs car leurs propositions peuvent être différentes. Si vous rencontrez des difficultés, prévenir la mairie.

Espérant que la crise ne vous affecte pas trop au jour d'aujourd'hui, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Votre Maire,

Bernard GEFFLOT.

ÉTAT-CIVIL

Naissances

A Rennes :
le 3 décembre 2009 :
Gabriel, Pierre CHASLE
Domicilié "La Basse Lande"

A Saint-Grégoire :
le 8 mai 2010
Titouan, Jérôme, Marceau VALENTIN
Domicilié "Le Foutet"

Mariages

le 17 avril 2010 :
André Bourel et Lydie Beaumal
Domiciliés à Saint-Ganton

le 19 juin 2010 :
Lilian Bégoin et Nadia Ducloyer
domiciliés à «Le Grand Fougeray»

Décès

Le 20 avril 2010 :
Amand VALENTIN
80 ans, domicilié «Gominé»

le 21 avril 2010 :
Christiane MASSIOT
60 ans, domiciliée à Pipriac

Le 28 mai 2010 :
Pierre THIBAUT
72 ans, domicilié «La Houle»

le 3 juin 2010 :
Alice HUET née POISSON
75 ans, domiciliée «La Roche»

le 15 juin 2010
Adèle COTTAIS née THOMAS
76 ans, domiciliée «Gominé»

PERMANENCES

de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale a lieu en Mairie le 3ème mardi de chaque mois *sur rendez-vous*.

du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER, se tiendra en mairie le samedi 3 juillet de 10 h à 11 h.

du Député

La permanence du député, Mr Jean-Réné MARSAC, ou de son assistant, se tient le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h, à la mairie de Pipriac, *sur rendez-vous*.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr Mme DEBRAY Daniel	La Manchonnais	Préau	20/03/10

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr Mme LOUET Philippe	La Roche	Piscine + Clôture	30/01/10
Mme DELACOUR Fernande	La Roche	Réfection Toiture	04/02/10
Mr VETTIER Mathieu	Le Mortier	Rénovation maison	19/06/10
Mr LAURENT Jean	Brubet	Panneaux photovoltaïques	19/06/10

ELECTION RÉGIONALES 14 MARS 2010

Code commune 268 COMMUNE : Saint-Ganton

Détail des bureaux de vote de la commune		BV 0001
	Inscrits :	344
	Votants :	137
	Exprimés :	127
LIBELLE	CONDUITE PAR	
EUROPE ECOLOGIE BRETAGNE	M. HASCOËT Guy	16
LUTTE OUVRIERE	Mme HAMON Valérie	3
ENSEMBLE BRETAGNE A GAUCHE	M. PERRON Gérard	5
NOUS TE FERONS BRETAGNE	M. TROADEC Christian	2
VRAIMENT A GAUCHE	Mme DE BOUARD Laurence	6
DESSINONS LA BRETAGNE	Mme MALGORN Bernadette	27
BRETAGNE AU CENTRE	M. JONCOUR Bruno	7
TERRES DE BRETAGNE	M. LAOT Charles	3
BRETAGNE SOLIDAIRE	M. LE DRIAN Jean-Yves	46
BRETAGNE PHARE NOUVEAU MONDE	M. NOURY Alexandre	
BRETAGNE LE PEN 2010	M. FELIX Jean- Paul William	12

ELECTION RÉGIONALES 21 MARS 2010

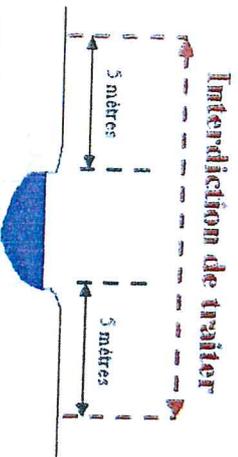
Code commune 268 COMMUNE : Saint-Ganton

Détail des bureaux de vote de la commune		BUREAU 0001
	Inscrits :	344
	Votants :	163
	Exprimés :	157
Libellé	Conduite par	
EUROPE ECOLOGIE BRETAGNE	M. HASCOËT Guy	23
DESSINONS LA BRETAGNE	Mme MALGORN Bernadette	44
BRETAGNE SOLIDAIRE	M. LE DRIAN Jean-Yves	90

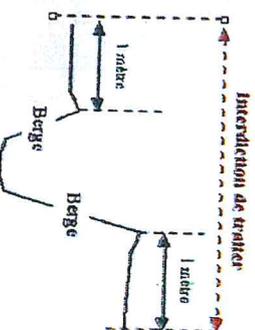
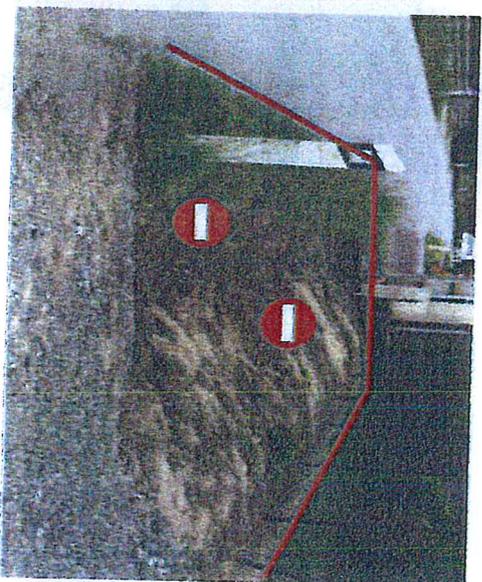
Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUTS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

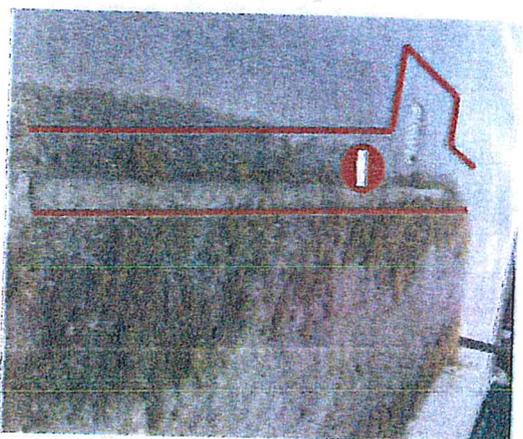
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUTS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS. EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOUREUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpepl/>

Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau de l'Administration Générale
et de l'Utilité Publique

Secrétariat de la commission d'aptitude
aux fonctions de commissaire enquêteur

Rennes, le

- 9 JUIN 2010

LE PREFET COMMUNIQUE :

Les enquêtes publiques diligentées par l'Etat ou les collectivités territoriales sont menées sous la responsabilité d'un commissaire enquêteur.

Il s'agit de missions ponctuelles et non d'un travail à temps plein.

Toute personne souhaitant présenter une demande d'inscription sur la liste départementale aux fonctions de commissaire enquêteur, qui sera établie pour l'année 2011 par la commission départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, devra adresser une lettre de motivation, accompagnée des précisions suivantes citées dans le décret n° 98.622 du 20 juillet 1998, codifié aux articles D.123-38 à D.123-42 du code de l'environnement.

1. Indication des titres ou diplômes du postulant de ses travaux scientifiques, techniques ou professionnels, des différentes activités exercées ou fonctions occupées.
2. Indication sur sa disponibilité et, éventuellement sur les moyens matériels de travail dont il dispose (véhicule, secrétariat)

Les candidatures devront parvenir **sous pli en recommandé avec avis de réception**, avant le 1^{er} septembre 2010, au secrétariat de la commission départementale, à la préfecture d'Ille et Vilaine – 3 avenue de la Préfecture – 35026 Rennes Cedex 9. Tous renseignements utiles pourront être obtenus au 02 99 02 13 80.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

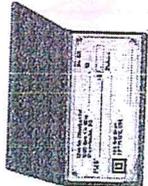
Franck-Olivier LACHAUD

VOUS ETES COMMERCANT..

PRECAUTIONS A PRENDRE

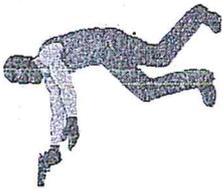
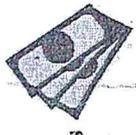
1 : LES CHEQUES VOLÉS :

- Demander 01 pièce d'identité
- En cas de doute relever discrètement l'immatriculation du véhicule
- Noter la description physique et vestimentaire des personnes



2 : LA FAUSSE MONNAIE

- Se munir d'un détecteur de faux billets
- Les individus profitent d'un afflux de clients pour écouter les faux billets



3 : LE VOL A MAIN ARMEE

- Installer une surveillance vidéo
- Durant l'agression relever chaque détail sur les personnes, les armes
- Dès la fin alerter rapidement la Gendarmerie en indiquant une direction de fuite et si possible des éléments d'identification sur le véhicule utilisé

LA PROTECTION DE VOTRE COMMERCE

- ❖ **En journée,** Certains malfaiteurs effectuent des repérages, en cas de doute, contactez la Gendarmerie, notez des numéros d'immatriculation
- ❖ Ne laissez jamais la surface de vente sans surveillance.

De nuit :

- ❖ Installer des rideaux de protection des vitrines, des bornes de protection (voiture bélier !),
- ❖ Dispositif d'éclairage de nuit avec radar
- ❖ Vérifier la fermeture de tous les accès (Portes, fenêtres, garages)



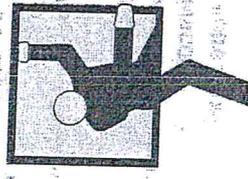
LA PROTECTION DE VOS BIENS

VOTRE DOMICILE

En cas d'absence prolongée vous pouvez le signaler à la Gendarmerie (cette méthode est déjà utilisée en période estivale).

- **Mais aussi :**
 - Renvoyer votre téléphone sur votre portable ou votre lieu de déplacement (certains cambrioleurs téléphonent afin de s'assurer que la place est vide)
 - Utiliser des horloges programmables pour l'éclairage intérieur (visible de l'extérieur)
 - Faites relayer votre courrier par un ami ou voisin

En journée des personnes peuvent tenter de s'introduire chez vous pour effectuer des repérages, soyez vigilants. Vérifier la qualité de vos interlocuteurs (Faux gendarmes, faux agents EDF etc...). **Votre méfiance aura pour effet de décourager ces personnes malveillantes.**



De nuit des vols sont commis dans les domiciles en présence de propriétaires, munissez vous de projecteurs extérieurs avec déclencheurs en cas de présence.

Ne laissez jamais vos clés sur votre véhicule, même s'il est stationné dans votre garage !

Faites des copies de vos papiers, et des photographies de vos objets de valeur (bijoux, hi-fi, etc..)

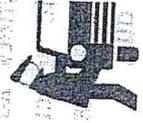
En cas de sinistre, veillez à ne pas toucher aux éventuels traces et indices laissés par les malfaiteurs, prévenez tout de suite la Gendarmerie dont vous dépendez



VOTRE VEHICULE

QUELS SONT LES RISQUES ?

- Le vol dans le véhicule
- Le vol du véhicule.
- Le vol d'accessoires sur le véhicule



QUE FAIRE ?

- Fermer à clé des portières et des fenêtres même si vous descendez quelques instants.
- Ne laisser jamais d'objets visibles de l'extérieur, (**téléphone portable, portes monnaie, appareil photos, caméscopes, CD**)
- Retirer façades auto radio et postes extractibles
- Eviter de stationner votre voiture dans des lieux isolés, notamment la nuit.

Ayez à l'esprit que tout est négociable !!
Ces individus font feu de tout bois !!

VOUS AVEZ DEPOSE PLAINE...

Que vous connaissiez ou non l'auteur des faits pour lesquels vous avez déposé plainte, vous pouvez à tout moment demander au gendarme qui suit votre dossier, et dont le nom figure sur l'attestation de dépôt de plainte qui vous a été remise, l'état de l'avancée des investigations.

Avec les beaux jours vous allez vous absenter de votre domicile ou stationner votre véhicule sur un parking le temps d'une promenade, soyez prudent et ne tentez pas les personnes malveillantes. Les vols et cambriolages ne sont pas une fatalité. Il existe des moyens de s'en prémunir. Prenez le temps de lire ces quelques conseils :

Protection contre les cambriolages:

- **Fermez a clé** vos portes et celles de vos dépendances
- **Fermez les volets** de nuit, adoptez un système de fermeture performant (Serrure 3 points ..)
- **Rentrez le matériel ou les objets** en fin de journée, enfermez les; (Vélos, tondeuses ...)
- **Ne laissez pas vos clés sur votre véhicule**, même dans un garage.
- Installez une horloge programmable pour éclairer l'extérieur de votre habitation et/ou des projecteurs à détecteur de présence.
- Si vous avez été démarché par des personnes qui vous ont paru curieuses ou insistantes, prévenez la gendarmerie en recueillant un maximum d'informations (immatriculation du véhicule, description des personnes, nombre d'individus ...)

➤

En cas d'absence prolongée

- Faites relever votre courrier et ouvrir les volets de jour par les voisins,
- Signalez le à la gendarmerie ou la police municipale, **l'opération tranquillité vacances** est totalement gratuite et permet aux forces de l'ordre d'effectuer des passages répétés durant votre absence quelle que soit la période de l'année.
- N'avisiez de votre absence **que des personnes dignes de confiance**
- Renvoyez votre téléphone fixe sur votre portable.
- **Soyez vigilant en cas d'absence de vos voisins, la prévention est aussi collective.**

Protection contre les vols de/dans véhicules

- Fermez systématiquement les vitres et les portières.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles (*Téléphones portables , ordinateurs...*)
- Évitez de stationner votre véhicule dans des lieux isolés.
- Attachez les deux roues à un point fixe.
- Le sac à main est un objet très convoité. Le portefeuille ou le porte monnaie, qui se trouve à l'intérieur, ne doit pas renfermer le code secret de la carte bancaire et les chèquiers.

La vigilance est la meilleure arme contre les voleurs, votre **méfiance** découragera les personnes malveillantes.

Tout peut être **objet de convoitise**, le préjudice lié aux dégâts est parfois plus important que le vol en lui même.

Faites des copies de vos papiers d'identité et prenez des **photographies de vos objets de valeur** (Bijoux) en cas de sinistre cela simplifiera vos démarches.

Vous êtes victime d'un vol ou d'un cambriolage

Ne touchez à rien et signalez le à la gendarmerie (17) : En effet les techniques employées nous permettent de trouver des traces ou indices que vous n'aviez pas forcément décelé

En cas de doute ou de questions, contactez la Gendarmerie de PIPRIAC (0299344089) ou MAURE DE BRETAGNE (0299349503) qui vous apportera volontiers une réponse.



Vous pouvez rencontrer votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, Madame Guylène PAVIOT, près de votre commune, au P.A.E de Pipriac.

Appelez la Mission locale au **02.99.72.19.50**, un rendez-vous vous sera proposé sur une plage de ses permanences tous les mardis ou le jeudi tous les 15 jours.



Journée « mobilité et sécurité routière »
Mission Locale du Pays de Redon
4 Mai 2010

La mobilité : enjeu du pôle social

La mobilité est un élément pivot dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes suivis par la Mission locale.

Par conséquent, la structure déploie de nombreuses actions : atelier de mise à disposition de cyclomoteurs coporté avec AIDE Emploi Services, taxi social, orientation de jeunes vers les modules autonomie et mobilité professionnelle assurés par Prest'service, mais

aussi des expositions sur la mobilité, des actions de prévention ainsi qu'une attention particulière aux demandes d'aides financières pour le code, au permis de conduire...

Dernière action en date : une journée « mobilité et sécurité routière » s'est déroulée à l'accueil de la Mission locale, animée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. En effet, le 4 mai 2010, une cinquantaine de jeunes ont été sensibilisés sur les effets de l'alcool et les risques au volant : simulateurs de conduite, simulation d'alcoolémie avec des paires de lunettes... Cet opération fut un succès quant à ses objectifs, c'est-à-dire aborder la sécurité routière auprès des jeunes et leur faire prendre conscience des dangers de la route par des moyens pédagogiques.

Appel aux dons

L'atelier de mise à disposition de cyclomoteurs est cogéré par AIDE EMPLOI SERVICES et la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine depuis 1995. Aujourd'hui, les problèmes de mobilité sont toujours d'actualité et confortent l'atelier dans ses missions.

Ce service bénéficie tant aux jeunes qu'aux adultes. Néanmoins, sa sollicitation se fait sous certaines conditions :

- avoir un référent social
- être dans une démarche d'insertion professionnelle
- être titulaire du Brevet de Sécurité Routière (personne née après le 31/12/1987).

Visant à être réactif à moindre coût et rapidement face aux besoins des demandeurs d'emploi, il est indispensable de contribuer au développement de l'atelier, notamment en étoffant son parc.

C'est pourquoi, nous appelons à votre générosité par le biais de dons financiers pour l'achat de nouveaux cyclomoteurs. Ces dons vous feront bénéficier d'une réduction d'impôt.

Pour faire une donation ou pour tout renseignement sur l'atelier cyclo, contactez

Marjolaine Cavalé, chargée de projets environnement social à la Mission Locale :
02.99.72.19.50

Un moyen de s'échapper durant l'été

Les beaux jours reviennent, et avec eux, des envies de farniente aussi. Pour les jeunes impliqués dans un parcours d'insertion en Mission locale (le CIVIS par exemple), une bourse de 180 euros peut être obtenue par le biais des « chèques vacances ». C'est un coup de pouce qui permet de concrétiser quelques jours de repos loin de la routine.

Action « soutien psychologique »

Intervenant depuis une dizaine d'années à la Mission locale, le soutien psychologique est devenu un service à part entière. La prise en charge des difficultés des jeunes conforte la structure dans ses valeurs : être un lieu d'écoute, contribuer au bien-être.

Cette action a pour but de favoriser l'écoute des jeunes dans leur maux de la vie quotidienne. La psychologue propose également une orientation pour le jeune vers des services plus adaptés à ses besoins comme des consultations d'alcoologie, des centres de toxicomanie...

Des permanences ont lieu tous les lundis et les jeudis, où la psychologue reçoit des entretiens gratuitement et dans le respect de la confidentialité. Pour prendre rendez-vous, contactez la Mission locale au 02.99.72.19.50.

Flash Info Flash Info Flash Info Flash Info Flash Info

Evènements sur Redon

14 juin - 18 juin : semaine de l'éco-construction

- ✓ Exposition à l'accueil de la Mission locale
- ✓ Séance d'informations et d'échanges : mardi 15 juin / 9h30 - 12h
- ✓ Sensibilisation aux métiers et formations liés à l'écoconstruction : jeudi 17 juin / 9h30 - 12h
- ✓ Visite d'un chantier d'une maison individuelle : vendredi 18 juin / 13h30 - 17h

27 septembre - 2 octobre : forum du handicap (organisé par la ville et le CCAS de Redon)

Animations en plein air, projections cinématographiques, débats, expositions et journées portes ouvertes seront prévus à cette occasion

Expositions à la Mission locale

21 juin - 30 juin : semaine de sensibilisation aux conduites addictives

1^{er} juillet - 15 juillet : talents de jeunes

Exposition de mosaïques avec des bibelots

7 octobre - 18 octobre : exposition sur la santé mentale

Mobiliser les donneurs, en motiver de nouveaux !

Malgré la mobilisation continue des donneurs réguliers, l'EFS Bretagne constate depuis le début de l'année une baisse importante de la participation des nouveaux donneurs et des donneurs occasionnels.

C'est la première fois en dix ans que le nombre de dons est inférieur au nombre de transfusions. Or les donneurs réguliers ne manquent pas ! Par rapport à l'an dernier, l'EFS Bretagne observe une baisse de 1 500 nouveaux donneurs et 3 500 donneurs « occasionnels » depuis janvier. Même si les donneurs réguliers ont compensé partiellement cette baisse de fréquentation, il a manqué 2 700 dons de sang au total. Le niveau de stock des produits sanguins est donc passé sous le seuil des deux semaines. C'est pourquoi, à un mois de la Journée Mondiale des Donneurs de Sang (le 14 juin prochain), l'EFS Bretagne sollicite dès à présent **les personnes qui n'ont encore jamais donné et celles qui n'ont pas donné depuis longtemps** car le mois de mai est traditionnellement difficile sur le plan de la collecte en raison des jours fériés qui diminuent le nombre de collectes.

Depuis deux ans, l'EFS Bretagne s'efforce de faciliter l'accès au don en tenant compte des habitudes de vie de la population. Ainsi à Brest, Lorient, Quimper, Rennes, St Briec et Vannes, les sites de l'EFS accueillent les donneurs tous les jours, avec des possibilités de dons en soirée et sur rendez-vous. En outre, cinq à six collectes sont organisées chaque jour dans les communes, lycées, écoles, universités et entreprises de la région (pour connaître tous les lieux de don, rendez-vous sur www.dondusang.net - rubrique « où donner ? »).

Le don du sang est un geste simple qui dure environ 1h (10 minutes pour le prélèvement). Il faut être âgé de 18 à 70 ans, en bonne santé et ne pas se présenter à jeun. Avant chaque don, un médecin de l'EFS réalise un entretien confidentiel avec pour principe essentiel : respecter la sécurité du receveur et du donneur. Le prélèvement est effectué à l'aide de matériel stérile et à usage unique. Le don se termine par une collation conviviale, avant le retour au quotidien.

Coordonnées des sites EFS Bretagne

Brest : 02 98 44 50 77 - don.brest@efs.sante.fr
Lorient : 02 97 64 92 93 - don.lorient@efs.sante.fr
Quimper : 02 98 65 66 25 - don.quimper@efs.sante.fr
Rennes : 02 99 54 42 22 - don.rennes@efs.sante.fr
Saint-Briec : 02 96 94 31 13 - don.stbriec@efs.sante.fr
Vannes : 02 97 01 41 05 - don.vannes@efs.sante.fr

Contact presse : Tiphaine David-Meleux

02 99 54 77 89 - 06 75 00 98 22
tiphaine.meleux@efs.sante.fr

ESSAIMONS LES ARBRES

en Pays de Redon
Bretagne Sud



Vous avez un terrain, même petit,
vous souhaitez :

- *Vivre dans un cadre naturel ?*
- *Agir pour l'environnement ?*
- *Préparer l'avenir ?*

Avec votre communes et l'opération,
plantez chez vous des arbres et des
arbustes de pays.



Inscription en Mairie



Présentation du programme de plantation Essaimons les Arbres. Opération portée par le GIP du Pays de Redon – Bretagne Sud.

Le GIP du Pays de Redon – Bretagne Sud relance l'opération d'essaimage d'arbres et d'arbustes locaux sur le territoire.

L'opération est ouverte à tout le monde : communes, écoles, particuliers, associations, agriculteurs, entreprises ...

Chaque projet de plantation est accompagné de conseils et de documentations techniques sur les espèces, la plantation, l'entretien des haies et des bosquets. Puis, des animations et des conférences sur l'écologie et la bio-diversité des arbres en général seront organisées tout au long de l'année.

Les plantations sont réalisables sur des terrains ne dépassant pas 200 mètres de long pour les haies et ½ hectare pour les bosquets (au delà, les plantations peuvent être subventionnables par la chambre d'agriculture et le conseil général sur d'autres programmes).

Tarifs :

- Adhésion : 15 €,
 - Arbre et paillage : 3,50 € le mètre linéaire,
- (Dont 1,50 € subventionné par la commune adhérente).

Agenda :

- Période d'inscription : du 1^{er} juin 2010 au 15 septembre 2010.
- Période des conseils : du 1^{er} juin 2010 au 15 octobre 2010.
- Livraison des plants : autour du 25 novembre.

Pour participer au projet :

- 1- S'inscrire en Mairie,
- 2- Contacter Melle Tania Sahly au 02 40 79 72 53.

Le programme Essaimons les Arbres est porté par le GIP du Pays de Redon – Bretagne Sud et soutenu par le Conservatoire National de la Biodiversité Forestière, qui apporte un soutien technique et scientifique au projet.

L'Europe, les régions Bretagne et Pays de Loire ainsi que les conseils généraux d'Ile et Vilaine, de Loire Atlantique et du Morbihan sont également partenaires de l'opération.

Pour tous renseignements :

- en Mairie,
- Auprès de Melle Tania Sahly au 02 40 79 72 53.

Les tarifs de Essaimons les arbres :

- **Coût des plantations (Pays de Redon – Bretagne Sud):**

Pour les communes :

Le coût des plantations + paillage est fixé à : **3,50 €/mètre linéaire**.

Les animations prévues et organisées par les communes dans le cadre de ces plantations sont également comprises dans le prix.

Pour les particuliers :

Le coût des plantations + paillage est fixé à : **3,50 €/mètre linéaire**.

(2 € pris en charge par le planteur, et 1,50 € pris en charge par la Commune ou la Communauté de communes).

Le conseil et le suivi des plantations sont compris dans le prix ainsi que toutes documentations et informations techniques nécessaires aux planteurs.

- **Coût de l'adhésion au programme Essaimons les Arbres :**

Pour les particuliers : **15 €/an**,

Pour les structures et associations : **15 €/an**,

Pour les communes et entreprises : **15 €/an**.

- **Coût des prestations et services :**

Conseils techniques (dans le cadre de programme de plantations de haies bocagères) : **120 €**,

Commande de plants sans paillage (dans le cadre de programme de plantations de haies bocagères) : **2 €/ml**,

Conférences : **150 €**,

Animations/formations/sorties nature : **150 € la ½ journée**,

Animations/formations/sorties nature : **300 € la journée**.

Tarifs pour l'année 2010/2011.

GIP Pays de Redon – Bretagne Sud – Essaimons les Arbres.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 Janvier 2010 à 20 heures

L'an deux mil dix, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 14 janvier 2010

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX. Mr Gérard PROVOST

Secrétaire : Mr Yves LE BON DE LA POINTE

Ordre du Jour

- 1- Demande d'autorisation SAS CARGILL FRANCE,
- 2- Contrat pour la capture des animaux en liberté,
- 3- Fonds de concours de la Communauté de Communes de Pipriac,
- 4- Modification de compétences de Pipriac Communauté pour les abattoirs,
- 5- Modification de compétences de Pipriac Communauté pour le logement,
- 6- Convention pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'Urbanisme,
- 7- Régularisation Subventions,
- 8- Réforme des Collectivités Locales,
- 9- Préparation de l'inauguration de l'église,
- 10- Questions diverses.

1 – Demande régularisation administrative et extension plan d'épandage SAS CARGILL France

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une copie de l'arrêté préfectoral en date du 4 Novembre 2009, portant ouverture d'une enquête publique d'une durée d'un mois sur le dossier présenté par la Société Cargill France, en vue d'une régularisation de sa situation administrative et d'une extension du plan d'épandage pour son établissement situé au 40 rue de la Gicquelaie à Redon 35600 (rubrique n°1431 1., 1432 2., a), 1433 A-b), 1434 2., 1611 2., 2260 1., 2910 A) 2., 2920 2. a) relevant du régime de l'autorisation de la nomenclature des installations classées.

Il appartient à la commune, conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, de donner son avis sur ce dossier.

Après étude du dossier, il semble que le plan d'épandage concernant la commune de Saint-Ganton est erroné et qu'il est proche de l'habitation d'un particulier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur ce dossier.

2 - Contrat pour capture d'animaux errants

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de service de capture des animaux errants, gestion de la fourrière animale et le ramassage des cadavres d'animaux, passé entre la commune de Saint-Ganton et la S.A. Chenil Service dont le siège d'exploitation est à « Cherville » 35650 LE RHEU est arrivé à son terme. Le montant de la prestation pour l'année 2010 est de 351,887 € HT soit 420,86 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour le renouvellement de ce contrat,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision, notamment le contrat à intervenir entre la commune et la S.A. Chenil Service pour une période d'un an renouvelable par période d'une année civile sans toutefois dépasser 4 années.

3 -Fonds de Concours de Pipriac Communauté

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004,

Vu la circulaire DGCL NOR/LBL/B/04/10075/C du 15 septembre 2004,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la possibilité ouverte à la communauté de communes d'accompagner le développement des communes par le versement de fonds de concours, sous réserve que ce dernier participe au financement d'un équipement.

Et que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire

Vu la délibération de Pipriac Communauté n°229.2009 du 17 décembre 2009

Vu les plans de financement ci- après :

Le fonds de concours n°1 Saint-Ganton

PROGRAMME	DEPENSES € TTC
ACHAT TERRAINS	3 285
COMMERCES	2 827
ASSAINISSEMENT	2 307
BAT.COLLECTIFS PLU	2 653
TOTAL	11 072

FINANCEMENT	RECETTES	
	€	%
FCTVA	0	0%
SUBVENTIONS ETAT-REG-DPT COMMUNE	0	0%
FONDS DE CONCOURS	6 187	56%
	4 885	44%
TOTAL	11 072	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter le versement** du fonds de concours par la communauté de communes dans les conditions décrites ci-dessus, **de transmettre à la communauté de communes** les pièces justifiant le commencement de l'opération
- **d'autoriser** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document pour la mise en œuvre de ces décisions

4- Modification des statuts de Pipriac Communauté - Nouvelle compétence : création et gestion d'Abattoirs

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée présente de la délibération du Conseil de Pipriac Communauté en date du 23 novembre 2009 ayant pour objet d'apporter des modifications à ses statuts en étendant ses compétences en matière de développement économique en ajoutant :

- création et gestion d'abattoirs

Ensuite, il invite l'Assemblée à délibérer conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2009 portant modification des statuts de Pipriac Communauté procédant à l'extension de la compétence susvisée.

Arrivée de Mme Patricia Boulais

5- Modification des statuts de Pipriac Communauté - Nouvelle compétence en matière de Logement

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée présente de la délibération du Conseil de Pipriac Communauté en date du 23 novembre 2009 ayant pour objet d'apporter des modifications à ses statuts en étendant ses compétences optionnelles dans les domaines suivants :

4 - Politique du logement et du cadre de vie

L'octroi d'aides financières prévue par la loi destinées à favoriser l'accession sociale à la propriété (ex : Pass Foncier)

Ensuite, il invite l'Assemblée à délibérer conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2009 portant modification des statuts de Pipriac Communauté en procédant à l'extension de la compétence susvisée.

6 - Convention entre l'Etat et la commune suite au PLU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'approbation du PLU par délibération du 20 novembre 2009, il convient de mettre en place une convention entre l'Etat et la commune de Saint-Ganton pour définir les modalités de travail en commun entre la Mairie et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Mr le Maire soumet une convention instituant la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

7 - Régularisation subvention

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la subvention pour l'association RACINES, votée le 26 mai 2009, a été omise sur la délibération correspondante.

Pour régulariser ce dossier, il convient de voter à nouveau la subvention 2009 pour l'association RACINES.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, octroie une subvention annuelle pour l'année 2009 de 129 € pour l'association RACINES, qui sera prélevée sur le budget 2010, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

8 - Réforme des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démarche et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution, mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

9- Questions diverses

□ Troc Végétal

Mlle Patricia Boulais, Présidente de la commission « Environnement », informe les élus qu'un troc végétal aura lieu sur le parking du commerce le dimanche 18 avril 2010 de 10 h à 16 h, ainsi qu'une exposition du 15 au 18 avril sur un thème choisi.

□ Elections régionales

Les prochaines élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars prochain.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1er Mars 2010 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil dix, le premier mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 février 2010

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST.

Secrétaire : Mme Carole LEROUX

Ordre du Jour

- 1- Convention FEVILDEC,
- 2- Poteau Incendie,
- 3- Contrat d'assurance des risques statutaires,
- 4- Facture Armoire Electrique de l'Eglise,
- 5- Acquisition Terrain cimetièrè,
- 6- Site Internet,
- 7- Création ZDE,
- 8- Orientations Budget Primitif 2010,
- 9- Formation des Elus,
- 10- Planning des élections régionales,
- 11- Questions diverses.

1 - Convention FE.VIL.DEC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention passée entre la commune et la Fédération Départementale de Lutte contre les ennemis de la culture d'Ille et Vilaine, pour la période de 2009 – 2012, renouvelable par tacite reconduction pendant quatre ans.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer l'avenant pré-cité, et régler l'adhésion annuelle de 70 € pour l'année 2010.

2 - Poteau Incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux de Port de Roche va entreprendre des travaux de conduite d'eau potable sur la route RD 54, qui traverse le bourg et le village de la Roche (en partie), et qu'il serait peut-être opportun de profiter de ces travaux pour mettre en place un poteau incendie qui serait à la charge de la commune.

Il soumet une devis de l'entreprise qui effectue les travaux d'eau potable.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour mettre en place un poteau incendie au lieu-dit « La Roche »,
- Accepte le devis de l'entreprise SEEG sise à LA MOTTE 22600 pour un montant de 2 350 HT, à savoir 2 810,60 € TTC ainsi que l'option « protection » pour un montant supplémentaire de 210 € HT, donc 251,16 € TTC,
- Donne son accord pour inscrire cette opération au budget primitif 2010 en investissement.

3 - Contrat d'assurances des risques statutaires du personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les centres de gestion ou le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n°85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu le décret n°98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du code des marchés publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique,

DECIDE

Article 1 :

La mairie de Saint-Ganton mandate le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Article 2 :

Les risques à couvrir concernent :

- Les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL
- Les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

Article 3 :

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

4 - Création ZDE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de Pipriac Communauté concernant une ZDE –Zone de Développement Eolien- sur le territoire de Pipriac Communauté. Une étude est en cours d'élaboration, et fait ressortir plusieurs sites propices à une ZDE, dont la commune de Saint-Ganton.

Mr le Maire demande à l'assemblée son avis sur ce projet.

Après délibération et vote à main levée, le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 voix contre, émet un avis favorable sur la création d'une Zone de Développement Eolien, sur le territoire de Pipriac Communauté, avec toutefois une réserve, à savoir que cette ZDE ait la possibilité d'être de l'Eolien citoyen, c'est-à-dire avec la participation des citoyens.

5 - Eglise – Armoire électrique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'armoire électrique qui commande les cloches de l'église, prêtée par l'entreprise Bodet sise à Tremontines 49340, a disparu. Une déclaration de vol a été effectuée en gendarmerie.

De ce fait, ne pouvant restituer l'armoire électrique, la commune a le devoir de s'acquitter du montant de celle-ci.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

* donne son accord pour régler la somme de 1 220,00 € HT, soit 1 459,12 € TTC à l'entreprise Bodet, sachant que cette somme sera déduite du montant des travaux de l'Eglise par l'entreprise QUELIN, responsable du chantier,

* cette somme sera imputée en investissement à l'article 2313 opération 22 sur le budget primitif 2010.

6 - Délégué au SDE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture d'Ille et Vilaine expliquant que conformément aux termes de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 portant création du « Syndicat Départemental d'Energie 35 », le syndicat est administré par un comité composé de délégués.

A ce jour, et compte tenu des procédures en cours de la dissolution des syndicats intercommunaux d'électrification et le retrait de la compétence « électricité » à certaines communautés de communes, la représentation des communes relève de la configuration suivante : élection des délégués communaux au sein des collèges.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Bernard Gefflot, Maire, comme délégué au SDE, la commune de Saint-Ganton appartenant « Collège de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac ».

7 - Agrandissement cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'agrandissement du cimetière. Pour que ce dossier puisse avancer, il convient maintenant d'acquérir le terrain nécessaire à cet agrandissement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mr le Maire à négocier au mieux l'achat du terrain utile à l'agrandissement du cimetière,
- Autorise Mr le Maire à engager une étude d'aménagement et de faisabilité,
- Autorise Mr le Maire à demander les subventions allouées au Conseil Général,
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatif à ce dossier.

8- Questions diverses

□ Site Internet

Afin de suivre la création du site internet, par le biais de Pipriac Communauté, une commission de travail est créée au sein du conseil municipal : Mlle Patricia Boulais, Mr Gilles Belleil et Mme Fabienne Cottais sont désignés pour suivre ce dossier.

□ Elections régionales

Le planning de garde pour les deux tours est élaboré.

□ Formation des Elus

Les élus sont informés d'une prochaine formation sur le thème de « s'initier aux finances locales ».

□ Orientations du Budget Primitif 2010

Les grandes lignes du Budget Primitif 2010 ont été énoncées et débattues.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 Mars 2010 à 20 heures

L'an deux mil dix, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 25 Mars 2010

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST.

Secrétaire : Mr G. PROVOST

Ordre du Jour

- 1- Présentation et Vote du Compte Administratif 2009 et du Compte de Gestion correspondant,
- 2- Fixation des taux des trois taxes de contributions directes,
- 3 - Affectation du résultat,
- 4- Présentation et Vote du Budget Primitif 2010,
- 5- Vote des subventions,
- 6 - Avis sur dossier arrêt projet du SCOT,
- 7- Questions diverses.

1 – Présentation et vote du Compte Administratif 2009 et du Compte de Gestion correspondant

En présence de Mr Le Cleach, Receveur Municipal, Mr le Maire donne lecture du Compte Administratif 2009 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	175 472,05 €
Recettes	320 576,22 €
Excédent de fonctionnement	145 104,17 €
Section d'Investissement	
Dépenses	951 836,59 €
Recettes	760 652,66 €
Déficit d'investissement	191 183,93 €
Déficit global de clôture	46 079,76 €

Mr GEFFLOT, Maire, sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009 de la commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009 du budget général de la commune

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 2009.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2009 s'élevant à 145 104,17 € de la manière suivante :

- 45 104,17 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.
- 100 000,00 € compte 1068 en financement des charges d'investissement.

3 – Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales en 2010

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2010 les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 2008 (pour mémoire)	ANNEE 2009 (pour mémoire)	ANNEE 2010
* Taxe d'habitation	12,04 %	12,22 %	12,22 %
* Foncier bâti	8,48 %	8,61 %	8,61 %
* Foncier non bâti	25,86 %	26,25 %	26,25 %

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2010

Mr le Maire procède à la présentation du Budget Primitif 2010, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 256 694,17 €

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 509 920,00 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2010 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 - Subventions

Après délibération, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES

• Anciens combattants AFN	106.00 €
• Comité des fêtes	129.00 €
• Gymnastique	129.00 €
• DU MAN	129.00 €
• Danse Détente	129.00 €
• Tennis	129.00 €
• Amicale Saint-Gantonnoise	129.00 €
• Association Omnisport	440.00 €
• Société de chasse	92.00 €
• APAR Associations	129.00 €
• R.A.C.I.N.E.S.	129.00 €
• TAXI pour écoles de Pipriac	4 148.80 €
• ECOLE publique Pipriac « La Pipriataine » séjour 4 élèves	193.20 €
• COLLEGE DU QUERPON MAURE – 1 séjour-	48.30 €
• COLLEGE St- Joseph PIPRIAC (4 séjours x 48.30€)	193.20 €
• LYCÉE TECH. LA NOE ST YVES subv.annuelle 1 élève	42.00 €
• CFA BTP 35 subv.annuelle 1 élève	42.00 €
• CFA FORMATION Loire-Atlantique subv.annuelle 1 élève	42.00 €
• Académie de Nantes subv. Annuelle 1 élève	42.00 €
• MAISON FAMILIALE DE BOEUVRES subv.annuelle 1 élève	42.00 €
• Mission Locale des Pays de Redon-Vilaine (1.06/habitant)	432.48 €
• Mission Locale des Pays de Redon-Vilaine (Cyclomoteurs : 0.10/habitant)	40.80 €
• Chant' Amitié	63.00 €
• Comité d'Action pour l'hôpital de Redon (0,10 €/habitant)	40.80 €

6 - Convention « Eglise Visitable »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté d'inscrire l'église nouvellement rénovée sur le parcours des «Eglises à découvrir en Ille-et-Vilaine», comme il avait été convenu.

Pour ce faire, il convient de signer une convention de Partenariat local entre le Conseil Général, la Paroisse Saint-Amand-de l'Aff et la Mairie de St-Ganton.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mr le Maire à inscrire l'église de Saint-Ganton dans les «Eglises à découvrir en Ille-et-Vilaine» et à signer tout document administratif ou comptable découlant de cette décision.

7 – Questions diverses

⇒ Commission « Animation »

La commission « animation » travaille sur la prochaine fête de la Vallée de Beaucel qui aura lieu le dimanche 12 septembre 2010 sur le thème du bois. Le matin, il est prévu une randonnée commentée.

⇒ Commission « Environnement »

Il est donné un aperçu du déroulement du « Troc Végétal » qui aura lieu le dimanche 18 avril prochain, organisé par la commission « environnement ». Il est demandé à l'APAR de faire la commande des panneaux d'exposition afin de bénéficier de 50 % de réduction, commande qui lui sera compensée par une subvention exceptionnelle.

⇒ Commission « Voirie »

La commission « voirie » s'est réunie pour faire le point des travaux de modernisation à envisager sur les routes les plus endommagées de la commune.

Il en résulte une première sélection :

- Chemin de la Croix
- Route de Belleperche
- Route de Belleperche à Beaucel
- Route de Gominé aux Forges
- Route de la Haute Gominé
- Route du Jarillé à la RD n°77

Suivant l'estimation de la DTTM, il est probable qu'une deuxième sélection de priorité devra être faite.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 Juin 2010 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil dix, le huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 27 Mai 2010

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST.

Absente excusée : Mlle P. BOULAIS

Secrétaire : Mr G. BELLEIL

Ordre du Jour

- 1- Délibération sur le SCOT,
- 2- Modification statuts Pipriac Communauté,
- 3- Subventions,
- 4- Indemnité gardiennage église,
- 5- Devis informatique,
- 6- Répondeur téléphonique pour le secrétariat de la mairie,
- 7- Modernisation Voirie 2010,
- 8 - Concours communal et cantonal des maisons fleuries,
- 9- Comice Agricole 2011,
- 10- Délibération Ecole Publique suite à l'entretien avec l'inspection académique,
- 11- Questions diverses.

1 – SCOT

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le comité du Syndicat mixte du SCOT du Pays de Redon et Vilaine a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale par délibération du 16 mars 2010.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de SCOT tel qu'il est défini dans le dossier.

2 – Modification des statuts de Pipriac Communauté : Nouvelle compétence en matière de restauration de cours d'eau.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil que les élus communautaires se sont prononcés favorablement à l'octroi d'un soutien financier à la Maison Natures et Mégalithes qui projette de mener une opération de restauration du Canut sur une période de quatre années.

Ce soutien financier nécessite une modification des statuts communautaires qui doit être validée par les Conseils Municipaux.

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil de Pipriac Communauté en date du 14 avril 2010 ayant pour objet d'apporter des modifications à ses statuts en étendant ses compétences optionnelles dans les domaines suivants :

Point 3 : La protection et la mise en valeur de l'environnement

« Cette compétence concerne les actions générales en matière d'environnement ou de politique du cadre de vie, c'est-à-dire :

- la restauration de cours d'eau à l'exclusion de l'Aff et ses affluents, dont la maîtrise d'œuvre pourra être confiée à des partenaires ».

Ensuite, il invite l'Assemblée à délibérer conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2010 portant modification des statuts de Pipriac Communauté en procédant à l'extension de la compétence susvisée.

3 – Subventions

• Subvention Troc Végétal

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour l'organisation de la journée du Troc Végétal, il était convenu que l'association APAR ferait la commande de panneaux d'exposition afin de bénéficier de 50 % de réduction, qui serait compensée par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser les frais engagés par l'association APAR pour l'organisation de la journée du Troc Végétal pour la somme de 160 €, sous forme de subvention exceptionnelle, à l'article « 6574 : subventions aux associations ».

• Subvention « Les p'tits loups »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que les années précédentes, une subvention était accordée à l'association « Les p'tits Loups », sise à Pipriac, pour la garde d'enfants domiciliés à Saint-Ganton, pendant les congés d'été, à savoir Juillet et Août.

Dorénavant, l'association en question demande une compensation du coût de fonctionnement également pour toutes les vacances scolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer une compensation du coût de fonctionnement à l'année (pendant toutes les vacances scolaires), sous forme de subvention, calculée au prorata du nombre d'enfants bénéficiaires domiciliés à Saint-Ganton.

Cette somme est prévue au chapitre « 6574 subventions aux associations ».

4 – Indemnité Gardiennage de l'église

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que par circulaire n° NOR/IOC/A/09/10906/C en date du 25 mai 2009, Monsieur le ministre de l'Intérieur a fait savoir que lors de la préparation du projet de loi de finances pour 2010, il a été décidé d'une revalorisation de 0.79% du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises à compter du 1^{er} janvier 2010 est fixé à 118,96 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser l'indemnité de gardiennage de l'église 118,96 € pour l'exercice 2010.

5 - Devis informatique

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que son poste informatique, qui est l'ancien du poste d'accueil, n'est plus fonctionnel et qu'il serait utile, entre autres pour les adjoints, de se pourvoir d'un nouveau poste. Il propose plusieurs devis.

De plus, il informe le conseil que l'onduleur ne fonctionne plus pour tous les matériels informatiques et qu'il convient de le renouveler, sous peine de perdre des données.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis d'acquisition d'un poste informatique de l'entreprise TBI sise à Redon pour la somme de 1 056,40 € HT, à savoir 1 263,45 € TTC – mille deux cent quarante-trois euros quarante-cinq centimes,
- accepte le devis d'acquisition d'un onduleur de l'entreprise TBI sise à Redon pour la somme de 159 € HT, a savoir 190,16 € TTC –cent quatre-vingt-dix euros seize centimes.

6 - Répondeur téléphonique

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le secrétariat de la mairie est fermé au public les après-midi, et qu'il serait utile d'installer un répondeur téléphonique qui prenne le relais du secrétariat les après-midi.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis d'acquisition d'un répondeur téléphonique du Groupe TC –Technologies Communicantes, sis à Cesson Sévigné 35517, pour la somme de 217,23 € HT, à savoir 259,81 € TTC – deux cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-un centimes,

Ce montant est prévu au budget primitif 2010 au chapitre « 2183 Matériel de bureau et informatique », à l'opération « 102 informatique 2010 ».

7 – Modernisation Voirie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée présente que la commission Voirie s'était réunie pour présélectionner les routes communales les plus endommagées.

Compte tenu du budget, une deuxième sélection doit s'effectuer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à la modernisation d'une partie de la route de Belleperche à La Roche, ainsi que de celle du Chemin de la Croix (partie haute),
- d'autoriser Mr le Maire à lancer l'avis d'appel d'offres auprès des entreprises.

8 – Maisons Fleuries

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter une enveloppe budgétaire pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2010.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter règlement du concours cantonal établi en réunion du 10 mai 2010 à Bruc-Sur-Aff,
- pour ce qui est du concours communal, d'allouer les sommes suivantes, pour chaque catégorie - avec et sans jardin :

Catégorie	Avec jardin	Sans jardin
1 ^{er} lauréat	35 €	30 €
2 ^{ème} lauréat	25 €	20 €
3 ^{ème} lauréat	20 €	15 €

en cas d'égalité de deux candidats, de leur allouer la somme correspondant au meilleur classement des deux (ex : s'il y a deux "1er résultat", allouer aux deux lauréats la somme correspondant au "1^{er} lauréat" et passer directement au 3^{ème} lauréat).

Ces montants sont inscrits au budget primitif 2010 à l'article "6714 Bourses et Prix".

9 – Comice Agricole 2011

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée présente qu'il revient à la commune de Saint-Ganton de recevoir le comice agricole en 2011.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- d'accueillir sur sa commune le comice agricole en 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

10 – Ecole Publique

Monsieur le Maire relate son entretien, accompagné de l'adjointe en charge des affaires scolaires, avec l'inspecteur académique et des élus de Saint-Just au sujet du projet de l'école publique : sous condition d'avoir une soixantaine d'élèves, l'école publique sera réalisable sous forme de RPI –Regroupement Pédagogique Intercommunal- avec la commune de Saint-Just, sur un seul site qui sera la commune de Saint-Ganton.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'engage à créer une école publique à Saint-Ganton,
- autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour mener ce projet à terme.

11 – Don du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le Comité des Fêtes de Saint-Ganton a remis un chèque de 1 600 € à la commune, en financement de la rénovation de l'église, lors de la cérémonie d'inauguration de notre église dans la catégorie des « Eglises visitables d'Ille-et-Vilaine », le 25 mai 2010. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la somme de 1 600 €. La somme sera imputée au compte 7713 « Libéralités reçues ».

12 – Lotissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'un lotissement à « La Roche ». Le terrain étant propriété de la commune, il convient maintenant d'effectuer le cahier des charges du futur lotissement. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Mr le Maire à engager les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour établir un cahier des charges avec une approche environnementale de l'urbanisme pour la création du futur lotissement,
- autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

13 – Défibrillateur

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée présente que Pipriac Communauté a mis en place une commission en charge de la mutualisation des services.

Ainsi, cette commission propose un groupement d'achat concernant des défibrillateurs.

Après délibération, le conseil municipal décide, par 1 voix contre, 2 abstentions, et 7 voix pour :

- d'acquérir un défibrillateur pour une somme comprise entre 1 500 € et 2 000 € HT, sacoche et formation de 5 à 10 personnes par commune comprises, via Pipriac Communauté,
- d'autoriser Pipriac Communauté à mener les démarches nécessaires pour mener ce projet à bien.

14 – Mobilier bibliothèque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les membres bénévoles de la bibliothèque émettent le souhait d'acquérir du nouveau mobilier pour travailler dans de meilleures conditions, autant pour les bénévoles que pour les lecteurs.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de prendre en charge l'achat du mobilier pour un montant maximum de 1 250 € TTC, mille deux cent cinquante euros,
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

15 – Questions Diverses

⇒ Prévention Vols et Cambriolages

Les élus sont informés d'une recrudescence de vols et cambriolages dans notre secteur géographique.

⇒ Locations

Le logement communal au dessus du commerce se libère au 1^{er} septembre prochain et un logement « Habitat 35 » à la date du 25 juin 2010.

⇒ Numérotation des villages

A la demande de La Poste, le conseil accepte de numéroter le village de « La Roche ». Sachant que les plaques qui seront apposées sont à la charge de la commune, il sera décidé ultérieurement la numérotation des autres villages.

⇒ Foin « La Belle Alouette »

Comme l'an passé, Mr Pierre Laurent s'occupera de faire le foin et de le récolter de la parcelle de Beucel appartenant à la commune.

⇒ **ADSL**

Les personnes non bénéficiaires de l'ADSL sont susceptibles d'être éligibles à l'ADSL, soit maintenant, soit fin août. Pour ceux qui le sont, deux opérateurs sont en concurrence :

WIBOX au 0811 760 600

NUMEO au 0826 624 400 .

⇒ **Occupation du domaine publique**

En compensation de l'occupation du domaine publique, ERDF octroie à la commune de Saint-Ganton, la somme de 180 €.

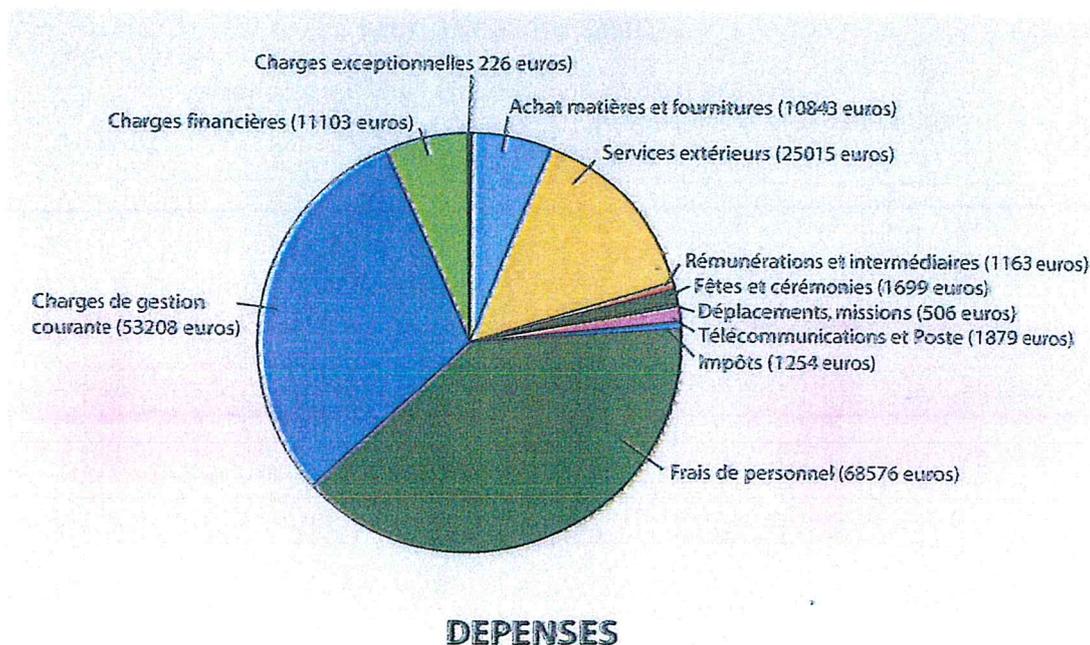
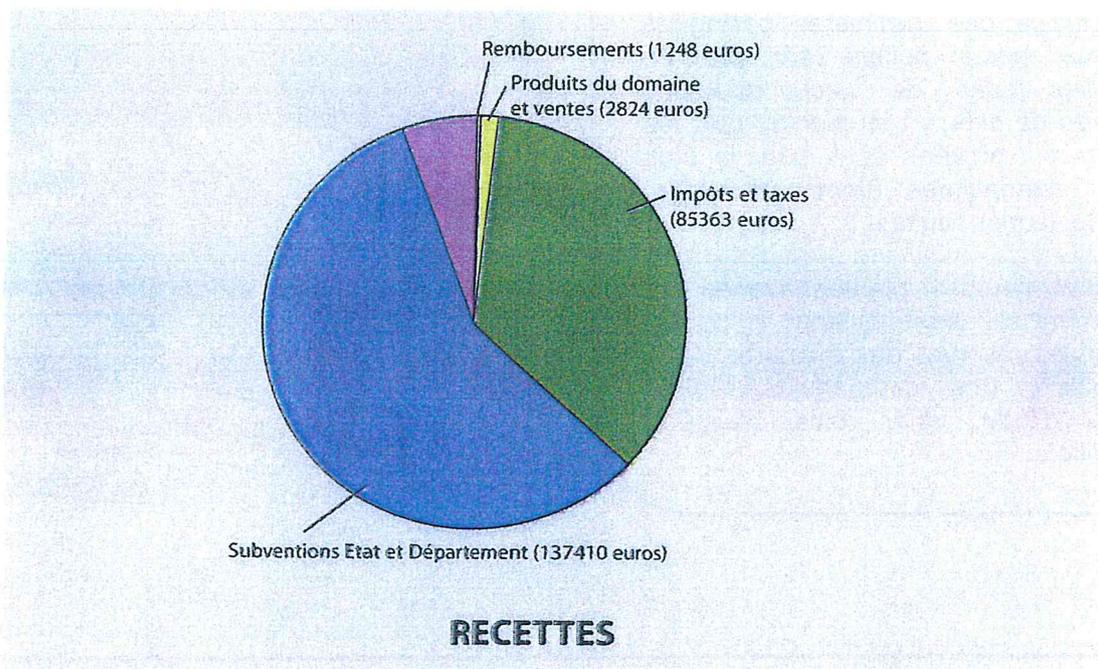
⇒ **Recensement de la population**

Le recensement de la population aura lieu de janvier à février 2011.



BUDGET : Bilan de l'exercice 2009

Section de Fonctionnement



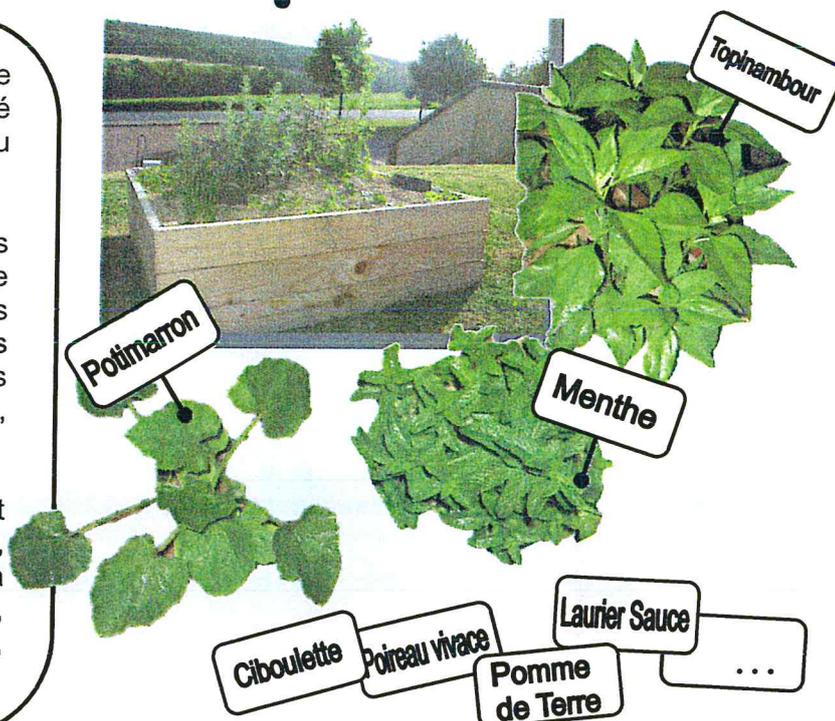
Commission Environnement – Tourisme – Sentiers

Jardinières partagées

Vous avez dû le remarquer, depuis le 18 avril dernier, des jardinières ont été mise en place dans le bourg lors du Troc Végétal.

Le principe des jardinières partagées est que chacun puisse venir prendre quelques brins de ceci, quelques pousses de cela... Les plantes que les enfants ont piquées sont, pour la plus part, aromatiques (thym, ciboulette, menthe, laurier sauce...)

Quelques fleurs et plantes vivaces ont également été plantées dans le bourg, suivant les réserves des membres de la commission (iris, campanules, lupins, œillets d'Inde, osier, buis, fraisiers, groseilliers...).



La commission est satisfaite du 1^{er} Troc Végétal. La journée s'est déroulé avec un beau soleil et des passants curieux et prêts à venir échanger l'année prochaine.

TROC VEGETAL 2011

A l'occasion du troc végétal de l'année prochaine, vous êtes déjà cordialement invité à préparer vos plants, boutures... dès la fin de l'année...

Fête de BEAUCEL

La « Fête de Beaucel », portée par la commission « Animation », en collaboration avec les associations, est reconduite cette année.

Retenez la date :

dimanche 12 septembre 2010

thème « Le Bois : sa vie, son oeuvre »

Planning de la journée :

Matin : Randonnées commentées (départs à 9 h ou 10 h)

Midi : Repas champêtre : demi-melon, galette-saucisse ou poitrine, gâteau, café

Après-midi : Animations sur le terrain :

- Fabrication de paniers en osier
- Démonstration de broyage et paillage
- Fabrication de fagots
- Le bois et les 5 sens
- Sculpture
- Jeux en bois
- Atelier Joncs

**Pour le repas, Inscriptions obligatoires
entre le 15 août et le 5 septembre 2010**

Repas : Adultes 6 €, Enfants : 3 € pour les moins de 10 ans

Réservation : Mairie : 02.99.08.78.69

Epi Service : 02.99.08.64.96

La Crémaillère : 02.99.08.65.07

Repas sur l'herbe, prévoir chaise pliante si besoin.

Comité des Fêtes

REPAS DE BOUDIN

Comme les années précédentes, notre **repas de boudin** du 27 février a connu un très vif succès.

Nous sommes désolés pour les personnes qui n'ont pas pu s'inscrire faute de place.

Une partie des bénéfices a été versé au Presbytère de Pipriac. La somme a ensuite été envoyée au Père Briand suite au séisme qui a dévasté Haïti.



REPAS DES BENEVOLES

Le 24 avril, nous avons remercié nos bénévoles avec une soirée Potée préparée et servie par le restaurant la Crémaillère.

ASSEMBLEE GENERALE

Le 16 mai, nous avons tenu notre assemblée générale. Un nouveau membre, Jonathan Kerboriou, a rejoint l'association. Le bureau reste inchangé.

GRANDE JOURNEE DETENTE

Prenez date de notre Journée Détente



Pour information : le concours de pêche a toujours lieu le 1^{er} dimanche de juillet

Dimanche 4 JUILLET 2011 **S^t-GANTON**
à l'Étang de Belle-Perche

GRANDE JOURNEE de détente

de 8h30 à 12h : inscription : 5€
de 14h30 à 18h : inscription : 5€
pour la journée : inscription : 12€

2 CONCOURS DE PECHE
110 Kgs de Truites

CONCOURS DE PALETS
2 JOUEURS - 4 PALETS
à partir de 14h30, inscription 10 € par équipe
Coupes et nombreux lots - jeux divers

A small illustration of a person fishing in a pond, part of the event poster design.

LA DYNAMIQUE

L'été arrive et les cours ont pris fin le Mercredi 8 Juin 2010. C'est pourquoi comme chaque année nous nous sommes retrouvés autour d'un bon repas au restaurant l' Hermine à Renac le mercredi 16 Juin 2010. L'occasion de passer une chaleureuse et agréable soirée.

Nous remercions Myriam notre professeur qui était en remplacement pour cette année.

Toutes personnes intéressées par les cours peuvent, avant d'adhérer venir voir et participer.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Mme LEROUX Carole au 02.99.72.64.36.

En attendant nous vous souhaitons de bonnes vacances pour l'été.

A bientôt pour la rentrée, nous comptons sur votre présence.

Le bureau.





A.O SAINT GANTON

La saison 2009 – 2010 s'achève avec un goût amer pour l'équipe A. En effet, elle descend en D4 malgré une poule retour, dans l'ensemble, assez correcte. Elle se classe en 12^{ème} position. Ce classement est dû à un manque de coordination et de motivation de l'équipe.

Les équipes B et C ont réalisé un championnat satisfaisant. Les équipes ont toujours joué au complet malgré un effectif assez réduit.

Saint Ganton a accueilli, pendant la saison, une soixantaine de jeunes pour un plateau de débutants. Ils venaient des cantons de Maure de Bretagne et de Pipriac.

Une nouveauté pour cette année, tout enfant âgé de 5 ans peut jouer au foot en débutant. Si vous êtes intéressé, contactez le président.

Suite à l'assemblée générale du 5 juin dernier, un nouveau bureau s'est constitué :

Président : BOUREL Guillaume

Vice Président : GOUJEON Yoan

Secrétaire : ROGER Jean Michel

Trésorier : PROVOST Jérôme

Vice Trésorier : GUILLAUME Anthony

Membres : BEAUJAIS Jean Louis, COSTARD Lionel

Une bonne participation a été constatée au tournoi licenciés avec la participation de 22 équipes des alentours.

De plus, un grand MERCI à Jean Yves MICHEL de Sixt sur Aff (Travaux intérieurs et extérieurs) qui nous a offert un jeu de maillots pour la saison prochaine.



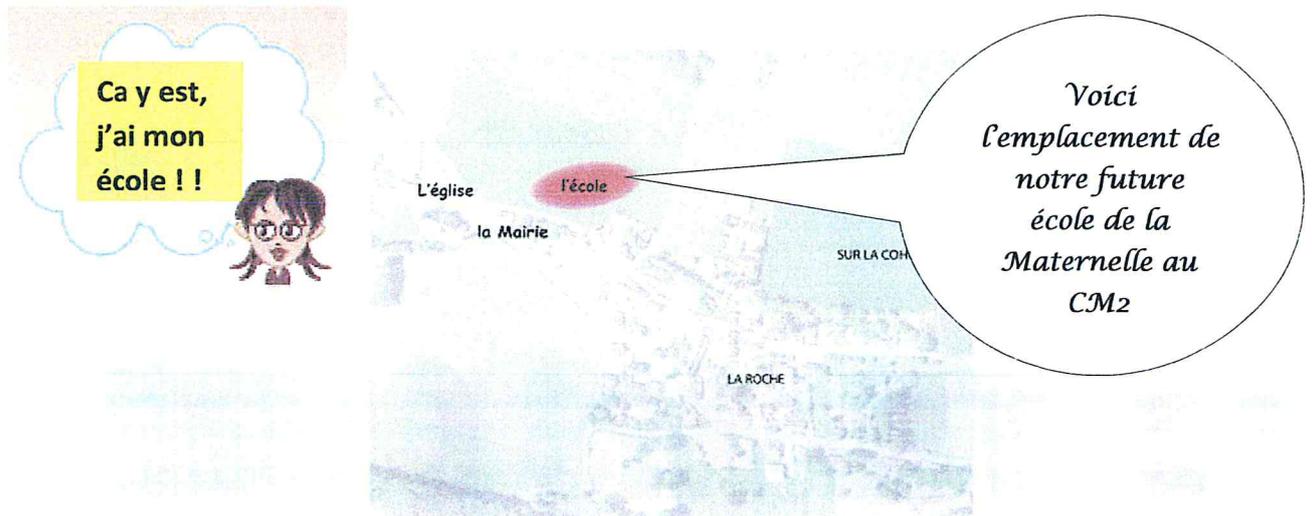
Pour tous renseignements concernant les catégories jeunes et seniors, vous pouvez contacter Guillaume BOUREL au 06.63.97.59.54

BON ETE A TOUS

Amicale Saint Gantonnaise

Lors du dernier rendez-vous avec l'inspecteur académique, le 27 avril dernier, celui-ci nous a donné son accord pour l'ouverture d'une école à Saint-Ganton pour la rentrée de septembre 2012, avec pour condition un minimum de 60 élèves sur le registre.

Aujourd'hui, 61 élèves sont inscrits, issus de Saint-Ganton mais aussi de Saint-Just avec qui nous élaborons ce projet en commun. Et pour la pérennité et l'avenir de notre commune, nous invitons tous les parents qui ne l'ont pas encore fait, à venir signer sur le registre.



Votre signature peut apporter beaucoup pour l'avenir de notre commune !



Flash back :

- *Dimanche 4 avril 2010 : Chasse aux œufs*



A vos agendas :

- *Dimanche 12 septembre 2010 : « Fête des vallées de Beaucel », au programme avec les enfants : animation maquillage, découverte des 5 sens, scénettes.*
Tous les enfants sont invités à participer aux différentes animations.
- *Dimanche 10 octobre 2010 : Bourse aux jouets et puériculture*

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Laëtitia JEANNE - 06 24 55 68 89

Franck BELLAMY - 02 99 08 79 29

DANSE DETENTE

Vous voulez vous amuser en bonne compagnie ?
Alors, venez nous rejoindre à SAINT-GANTON !

Gavottes et autres danses bretonnes vous apporteront détente et plaisir dans une ambiance « bon enfant » avec Marie-Thérèse, notre dynamique animatrice et Gilbert, notre joyeux accordéoniste.

Séances : le jeudi soir, les semaines paires, de septembre à juin.

Renseignements : Françoise GODET 02.99.08.76.95

Thérèse TIGER 02.99.08.70.43

A BIENTÔT ...

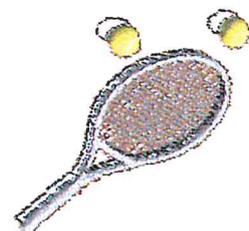
TENNIS CLUB

10 participants au tournoi qui s'est déroulé du 29 mai au 19 juin (jour de la finale).

Vainqueur homme : Jérémie Héligon contre Pierre-Yves Héligon.

Vainqueur femme : Béatrice Jauneau contre Aude Bellec.

Vainqueur enfant : Paul Pantaléo contre Corentin Guillaume.



Composition du bureau

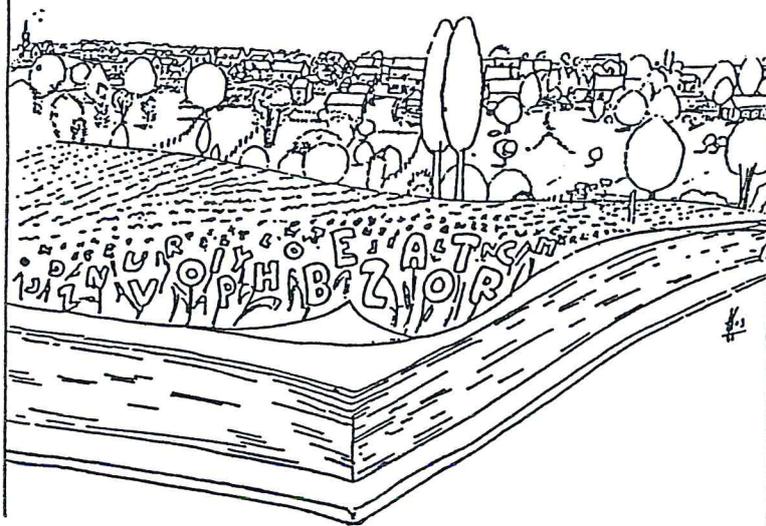
Présidente : Béatrice Jauneau

Trésorier : Michel Héligon

Secrétaire : Hélène Boulais

Membre : Patricia Boulais

Bibliothèque De Saint-Ganton



Bibliothèque

L'année 2010 démarre avec de belles perspectives pour nos lecteurs et futurs lecteurs. En effet, la Bibliothèque départementale d'Ille & Vilaine a ouvert début Mai son antenne sur PIPRIAC. Nous pourrons donc renouveler plus souvent les ouvrages mis à la disposition de chacun. D'ailleurs, pour Juillet, nous faisons notre premier échange afin de disposer pour les vacances de nouveaux romans, B.D. et albums Jeunesse.

Pensant à nos jeunes lecteurs et désirant leur offrir un cadre agréable et chaleureux pour la lecture, nous avons projeté l'achat d'un nouveau mobilier. Notre Municipalité, attentive et à l'écoute de nos besoins, a voté une subvention qui nous permet de réaliser ce projet. Nous l'en remercions vivement et allons profiter du mois d'août pour mettre en place cet aménagement. Nous envisageons, courant Novembre, de faire une « porte ouverte » ; ainsi enfants et parents pourront apprécier cette nouvelle installation. Une information plus complète sera donnée en temps voulu.

Et puis, comme à l'accoutumée, nous poursuivons notre collaboration avec les bibliothèques de Saint-Just et Pipriac. Les 29 et 30 OCTOBRE, nous organisons une rencontre avec Monsieur JAAP de BOER, auteur demeurant à PIPRIAC. Des animations avec exposition, autour de la B.D., en direction des enfants et des adultes vous seront proposées. Nous diffuserons le programme complet à la rentrée.

Lecture évasion,

Lecture découverte,

Lecture connaissances,

Lecture passion...

au choix pour passer un bel été !

*Pour l'équipe de bénévoles,
Thérèse TIGER*

**FERMETURE POUR CONGES LE SAMEDI 31 JUILLET
REOUVERTURE LE SAMEDI 4 SEPTEMBRE**

exposition permanente

quand le Néolithique

questionne notre mode de vie !

l'homme et la nature de la préhistoire à nos jours !

C'est au néolithique que pour la première fois, l'homme, par ses activités, modifie son environnement. En quoi la connaissance du mode de vie de nos ancêtres nous permet-elle de réfléchir à notre relation au vivant aujourd'hui ? Venez découvrir les rapports de l'homme avec la nature, de la préhistoire à nos jours, pour mieux comprendre les enjeux écologiques contemporains !

**Plein tarif : 3 € / groupe de + de 10 personnes : 2 € :
étudiants, demandeurs d'emploi, adhérents : 1 €**

La Maison Nature et Mégalithes est ouverte
en juillet et août
de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

elle a obtenu le label CPIE (Centre permanent d'initiatives
aux environnements) pour sa mission d'éducation
populaire aux environnements pour un développement
soutenable.

**Point info tourisme, circuits de randonnée, guide de
découverte des landes de Cojoux, librairie, boutique, etc.**

évènement

samedi 17 juillet 2010, de 10h00 à 18h00

rencontres préhistoriques de Bretagne !

dans le parc du château de Saint-Malo-de-Phily
venez découvrir la vie de nos ancêtres !
ateliers participatifs et démonstrations

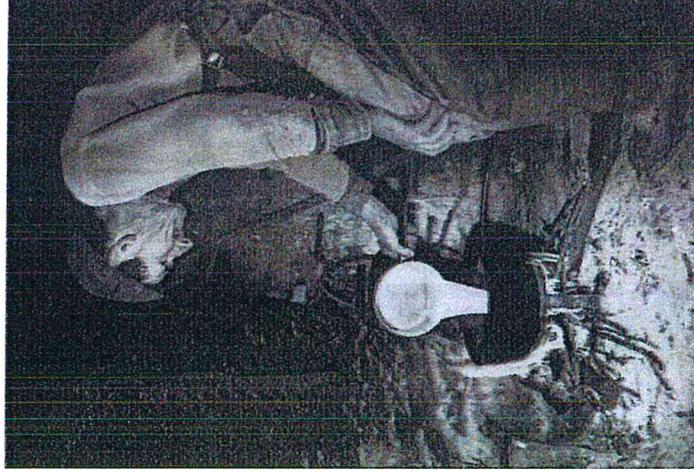
gratuit

expositions temporaires

en juillet et août

aux rues d'en haut

exposition de photos de Pascal Glais



Pascal Glais a photographié, au milieu des années 90, deux agriculteurs installés aux Rue d'en Haut, lieu dit d'une commune de l'ouest de l'Ille-et-Vilaine. Il les a accompagnés, au fil des saisons, dans leurs tâches quotidiennes. Au delà du regard sur un monde agricole en profonde mutation, cette exposition témoigne d'une mémoire paysanne qui tend à disparaître.

la nature à saint-just

exposition du CPIE créée pour le Contrat Nature de Saint-Just

accès gratuit

MAISON NATURE ET MÉGALITHES

SAINT-JUST – HAUTE-BRETAGNE (35)

été 2010

programme

du 12 juillet au 20 août

ateliers et sorties découvertes

du 1^{er} juillet au 31 août

expositions temporaires

Maison Nature et Mégalithes

10, allée des Cerisiers – 35550 SAINT-JUST
02.99.72.69.25

www.landes-de-cojoux.com

naturemegalithes@wanadoo.fr



les rendez-vous de l'été

mercredi 23 juin 2010, à 20h30

la lune et son cortège de planètes

Soirée astronomie par les médiateurs du planétarium de l'Espace des sciences de Rennes

Présentation des caractéristiques du ciel d'été, de la lune et des planètes observables : en effet, au coucher de soleil, notre satellite naturel et les planètes Vénus, Mars et Saturne offriront un joli spectacle. Conférence suivie d'observations si la météo le permet : le ciel d'été, les cratères de la lune, les anneaux de saturne et son satellite naturel Tita, Mars et peut-être sa calotte polaire nord, la planète Vénus sous une face gibbeuse. Pour fêter l'été une soirée riche en découvertes.
(adultes : 3,00 € ; enfants de moins de 15 ans : gratuit)

jeudi 22 juillet 2010, à 20h30

les mégalithiques de Cojoux au clair de lune

visite avec C. Chaigneau, préhistorien du CPIE
RDV aux Alignements du Moulin sur les landes de Cojoux.
(adultes : 3,00 € ; enfants de moins de 15 ans : gratuit)

mercredi 4 août 2010, à 20h30

« contes et légendes »

soirée contée par Rémy Cochen
C'est le moment d'ouvrir les oreilles et d'entendre des contes, des légendes de Bretagne, d'ailleurs, issus de la tradition orale. Ces contes parlent des Korrigans, de l'origine des menhirs, de la musique des pierres. Pour voir le monde avec un autre regard – RDV aux Alignements du Moulin sur les landes de Cojoux.
(adultes : 3,00 € ; enfants de moins de 15 ans : gratuit)

à la découverte des mégalithes de Saint-Just

mardi 10 août 2010 - de 10h00 à 17h00
avec Cyrille Chaigneau, préhistorien du CPIE
Circuit en co-voiturage au départ de la Maison Nature et Mégalithes, boucles pédestres, prévoir un pique-nique
(adultes : 9,00 € ; enfants de moins de 15 ans : gratuit)

dimanche 19 septembre 2010, à 14h30

journées européennes du patrimoine

avec Philippe Guillonnet, médiateur préhistoire du CPIE
Ateliers participatifs et archéologie expérimentale pour découvrir la préhistoire en s'amusant.
(RDV : Maison Nature et Mégalithes - gratuit)

ateliers et sorties découvertes

du 12 juillet au 20 août

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
10h00-12h00	10h00-12h00	10h00-12h00	7h00-9h00	11h00-12h00
Visite guidée des landes de Cojoux, coté nature (familles)	Art et nature (adultes)	Costumes et jeux buissonniers (à partir de 7 ans)	A l'affût (familles)	Activité nature (pour les 4-6ans)
			10h00-12h00	
			Landes (familles)	

adulte : 2,00 € / enfant 1,00 €

Inscription obligatoire au minimum la veille de chaque animation (02.99.72.69.25 ou naturemegalithes@wanadoo.fr)
RDV Maison Nature et Mégalithes 5 minutes avant le début de chaque séance

Visite des landes côté nature

lundi 12, 19, 26 juillet ; 2, 9, 16 août (10h00-12h00)
Découvrir la lande et apprendre à reconnaître les différentes espèces animales et végétales. Comprendre l'action de l'homme sur le milieu, l'évolution du paysage dans le temps.

Art et nature

mardi 13, 20, 27 juillet ; 3, 10, 17 août (10h00-12h00)
Une approche artistique et sensible de la nature à Saint-Just.

Costumes et jeux buissonniers

mercredi 21, 28 juillet ; 4, 11, 18 août (10h00-12h00)
Réalisation d'objets faits à partir d'éléments récoltés dans la nature (atelier pour toute la famille à partir de 7 ans)

A l'affût

jeudi 15, 22, 29 juillet ; 5, 12, 19 août (7h00-9h00)
Découvrir la vie animale dans les bois de Saint-Just au petit matin. Longue vue et jumelles prêtées.

Les insectes de la lande

jeudi 15, 22, 29 juillet ; 5, 12, 19 août (10h00-12h00)
Une balade à la découverte d'un monde insoupçonné.

Activité nature pour les 4-6 ans

vendredi 16, 23, 30 juillet ; 6, 13, 20 août (11h00-12h00)
Découvrir la micro-faune du bois, identification, classification, dessin des petites bêtes de la litière (atelier d'éveil sensoriel).

une journée avec Claire Bonnet, la Fée du Sureau

samedi 19 juin

14h00-17h00 : Les plantes sauvages du solstice d'été.

Venez découvrir les forces de guérison des plantes du Solstice d'été le temps d'une balade
(adulte : 3,00 € ; enfants de moins de 15ans : gratuit)

20h30 : Diaporama sur les traditions, coutumes et usages populaires autour des plantes du solstice d'été.

Discussion et dégustation d'une tisane de plantes fraîches cueillies dans l'après-midi.
(participation libre aux frais d'organisation)

animation Coccinelle

mardi 20 juillet 2010 – 14h30-16h30

jeudi 12 août 2010 - 14h30-16h30

Venez découvrir cet insecte si particulier au cours d'une balade animée par Valérie Neveu, animatrice nature du CPIE (ateliers pour les familles – gratuit)

récolte du miel d'été

samedi 21 août 2010 – à partir de 14h00

Venez découvrir le monde fascinant des abeilles avec les stagiaires du Rucher école.
(démonstration et dégustation pour petits et grands – gratuit)

R.A.C.I.N.E.S.

VOYAGE, VOYAGE

L'histoire de l'église, des retables, des cloches a été relatée dans l'Alouette n°31, 33, 37, 41. Après la restauration de l'église, nous évoquons **le tableau de la prédication de St-Jean-Baptiste** qui pose une énigme au Père Roger BLOT de par son réemploi probable et **le vitrail de Notre-Dame de Lourdes**, commenté par Mgr d'ORNELLAS, lors de l'inauguration du 24 janvier dernier.

Invitation au voyage

Ils nous invitent à méditer mais aussi à visiter d'autres horizons. « *Ils viennent d'une mémoire qui n'est pas racontée sur les bancs des écoles, cette mémoire que seules les pierres racontent encore* » (groupe polyphonique **I Muvrini** - « Ouvrez-leur la porte »). La petite histoire entre dans la grande.

EN VALLEE DE VILAINE

Le Général Théodore RIDOUEL (1)

Né en 1806 à Acigné, il entre en 1824 à l'école militaire de St-Cyr. Il a connu les Révolutions de 1830 et de 1848. Il embarque en Algérie en 1837. Il se marie en 1851.

Sous le Second Empire, il gravit les échelons. Il commande en 1860 la seconde brigade de la division d'occupation à Rome. Depuis 1849, un corps expéditionnaire français s'y est installé pour protéger le Pape.

Eglise de St-GANTON

En 1866, il fait don du tableau de la prédication de St-Jean-Baptiste qui a été restauré en 2009. L'analyse de la toile indique qu'elle est antérieure au 19^{ème} siècle.

Le château de Corbinières, en Langon

« La Vilaine passe sous le viaduc à voûte

biaisée qui précède l'orifice béant du tunnel de Corbinières. D'un côté se dressent des masses de rochers abruptes. A leur sommet, parmi des semis de pins, surgit la petite villa, récemment construite par le général RIDOUEL» (2). Les matériaux de cette bâtisse rappellent les briqueteries de Langon dont l'activité commencée dans les années 1870, a perduré presque un siècle.

Un arbre remarquable

Si la tombe imposante du cimetière de Langon parle de cet homme décédé en 1882, la mémoire populaire se souvient du **cypres chauve** qu'il a planté au village de la Roselais.

LE CHEMIN DE FER RENNES-REDON

1857 : le train arrive à Rennes.

Après une âpre bagarre entre les autorités de la ville, les tanneurs et les technocrates parisiens, la gare est construite sur le marécage de la Psalette, au pied de la butte Beaumont, à plus de 1km au sud de la ville.

1862 : il entre à Redon

La ligne Rennes-Redon est inaugurée le 21 sept. 1862. Sa construction a duré 8 ans. Des problèmes de droit ont compliqué le projet. La convention d'août 1853 définissant les tracés, l'octroie à la **Compagnie Paris-Orléans**.

Une voie unique

L'emprise de la plate-forme a été prévue pour deux voies, mais la ligne initiale est à voie unique à circulation alternée, sauf une section de 6,4 km. Suite à des accidents (3) et à

l'augmentation du trafic, deux voies distinctes montante et descendante s'imposèrent.



Carte postale : collection Y.C.

La gare de Messac. La ligne Rennes-Redon y croisait celle de Châteaubriant-Ploërmel. Durant la bataille du rail, elle fut l'un des noeuds du « Plan Vert ». Les manifestations paysannes des années soixante, le soulèvement

populaire contre les suppressions d'arrêt de 1978 et 1992 ont marqué ce lieu.

« *Le voyageur méprisé* » place de la gare, rappelle ces combats (4).

Des ouvrages d'art

Deux tunnels percent les massifs de la Trottinais en St-Senoux et celui de Corbinières. Plusieurs ponts en pierres franchissent les cours d'eau dont le superbe viaduc à piles biaises de Corbinières. Le dernier ouvrage est le pont métallique sur la Vilaine, à l'entrée de Redon (4).

Des paysages renommés

Après avoir franchi la Seiche à Bruz, la ligne épouse le cours de la Vilaine. Elle traverse de

beaux paysages : le Boël, la Molière, St-Malo-de-Phily, le rocher d'Uzel, la cluse de Corbinières. Telle une anguille, elle glisse son épine d'acier sur le miroir hivernal des marais entre Langon et Redon (4)

1937 : création de de la S.N.C.F.

Par un décret d'août 1937, l'Etat acquiert l'ensemble des réseaux qui affichent tous de gros déficits. La Société Nationale des Chemins de Fer de France naît, en fusionnant les cinq sociétés privées (5).

1989 : LE TGV

Les « vapeurs » roulent jusque dans les années 1960, puis arrivent les autorails à essence et les locomotives diesel. Le TGV débarque en 1989.

EN HAÏTI

Le transept nord de l'église

La Mission de 1916 se déroule en présence de l'abbé VALENTIN, missionnaire à Haïti. Est-ce en cette année, qu'il fait don du vitrail de Notre-Dame de Lourdes ?

Père Constant VALENTIN

Né à St-Ganton en 1867, il fait ses études ecclésiastiques à Pont-Château et est ordonné prêtre le 12 mars 1892. Le 6 juin, il arrive en Haïti et va y militer 23 ans. « *Le français blagueur, homme d'action crée la vie autour de lui, chassant la tristesse par sa seule présence. A son arrivée à Limbé en 1902, il s'installe à la sacristie au toit originalement brodé par les balles* ». En 1913, une opposition au gouvernement se met en place. Un complot est monté contre le Père VALENTIN par Normilius LAGUERRE, « *un général d'opérette* ». En janvier 1914, il est arrêté et martyrisé. Le 9 juillet 1915, il part

pour la France « *dans un état bien triste* ». Il fait un séjour dans sa famille en 1916 et décède en 1917.

Société des prêtres de St-Jacques (6)

C'est une société Missionnaire fondée en Haïti en 1864 et reconnue en 1959. Elle est basée près de Lanerneau, dans le Finistère. Elle a envoyé de nombreux missionnaires bretons en Haïti, dont le Père VALENTIN. Un autre parti en 1986, est très bien connu dans la communauté paroissiale de Pipriac.

Le séisme du 12 janvier 2010 (7)

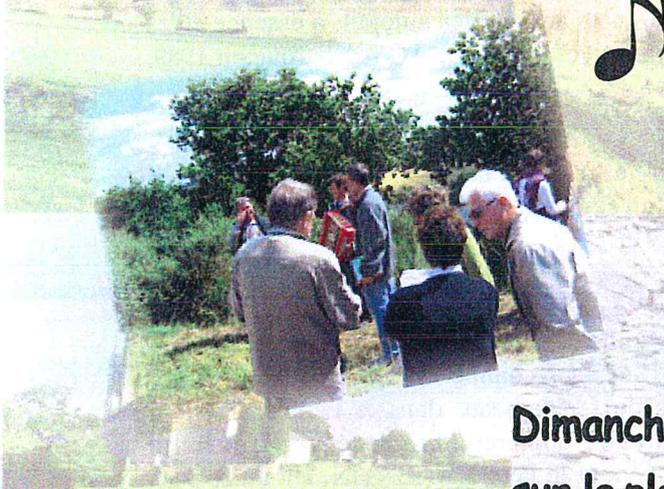
Michel BRIAND curé de St-Antoine à Port-au-Prince depuis 2009, était dans la rue quand le presbytère s'est effondré sur l'église transformant le centre paroissial en champ de ruines. « *Croyant dans la force de la communauté* », il souhaite développer une mutuelle de solidarité pour le commerce local.

Sources :

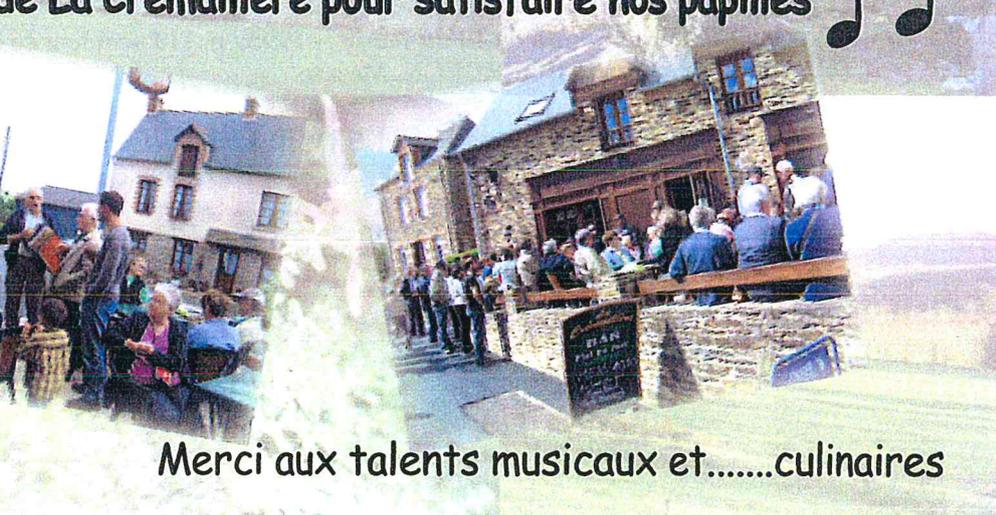
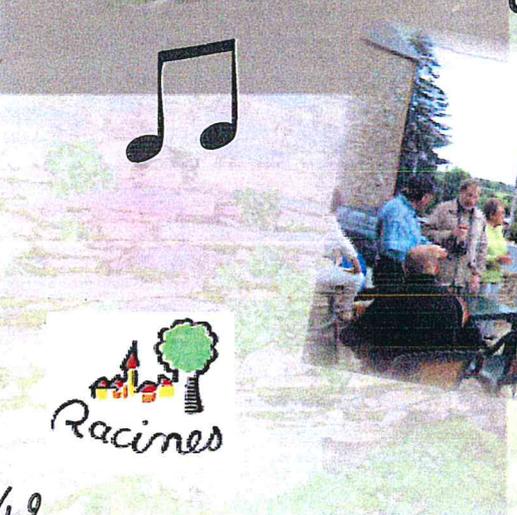
- (1) - Recherches généalogiques faites par J.Y. TURMEL, membre de l'association APRIV
- (2) - *La Bretagne Contemporaine* - tome V - par H.CHARPENTIER 1865 – pages 84 et 85.
- (3) - J. GERVIS - *Langon au fil du temps* – 1995, p. 113 accident du 26 février 1871 qui fit 6 morts
- (4) - Texte de J.Claude BOURGEON, Messac
- (5) - Musée de Dinan
- (6) - Recherches faites par Père Martial KERVEILLANT – Centre St-Jacques 29-Landivisiau
- (7) - Article de la Vie du 4 février 2010, « Michel BRIAND, curé des bidonvilles »



Sentier en musique



Dimanche 20 juin 14h30, affluence sur la place de l'église pour découvrir en musique le village de La Roche grâce à la participation de talents locaux. La marche ouvrant l'appétit, quoi de plus normal que de finir, toujours en musique, à la terrasse de La Crémaillère pour satisfaire nos papilles



Merci aux talents musicaux et.....culinaires

Informations paroissiales

Messes dominicales : à Saint Ganton : les 3^o dimanches à 9 h 30
 A St Just : les 4^o dimanches, à 9 h 30
 De même, à Bruc: les 1^o dimanches du mois, à 9 h 30
 A Lohéac: les 2^o dimanches du mois, à 9 h 30
 A Lieuron : le samedi à 18 h ; (hiver) et 19 h. (été) quand c'est une semaine paire
 A Sixt : les 1^o et 3^o dimanche du mois à 11 h.
 A Pipriac : tous les dimanches à 11 h
 Cependant, quand il y a un **5^o dimanche** (en 2010 : 29 août ; 31 octobre) **une seule messe paroissiale à Pipriac à 10 h 30.**

Toutefois, des exceptions les Dimanches suivants :

- . **Dimanche 25 Juillet à 10 H 30 (Une seule messe)**
à la Chapelle Ste Anne de Noyal (route de Sixt à Bruc)
- . **Dimanche 15 Août à 10 H 30 (Une seule messe)**
à la grotte de Fréval à Bruc
(remerciements aux religieuses de la paroisse – Pipriac- et « l'au-revoir »)
(le soir, à 21 H 30 : Procession aux flambeaux vers cette grotte)
- . **Dimanche 29 Août à 10 H 30 (une seule messe):**
Messe à Pipriac : fête des couples mariés des années 50, 60, 70, 80, 90, 00, 10 (messe suivie du verre de l'amitié)
- . **Dimanche 19 Septembre à 10 h 30 (Une seule messe)**
Messe à Lieuron, à la chapelle N.D. des douleurs (route de Lohéac)

Permanence, tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h. à 12 h au presbytère de Pipriac. En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser message sur répondeur ou d'adresser un mail à paroisse.st.amand@wanadoo.fr . Toute demande de célébration est à adresser au presbytère de Pipriac.

Baptêmes : Toute demande est à faire 2 à 3 mois avant la date prévue, d'une part pour tenir compte du planning et d'autre part, pour prendre le temps de préparer la célébration. Il est très souhaitable que le bébé soit baptisé dans sa 1^o année. Toutefois, des enfants en âge scolaire, des jeunes ou des adultes peuvent recevoir le baptême au cours de la 2^{de} année de préparation. Les célébrations ont lieu, en priorité :

1 ^o dimanche de chaque mois	2 ^o samedi	3 ^o dimanche	4 ^o samedi
A Sixt à 12 h.	A Bruc, Lieuron ou Lohéac, à 11 h., 16 h. (hiver) ou 17 h. (été) (1)	A Pipriac à 12 h.	A St Ganton ou St Just à 11 h., 16 h. (hiver) ou 17 h. (été) (1)

(1) lieu et heure en fonction de la 1^o famille qui demande.

Mariages : Généralement les demandes sont adressées avant le 1^o janvier de l'année de la célébration.

Obsèques : Elles sont célébrées par un prêtre dans la mesure de ses disponibilités ou par un guide laïc, formé et qui a reçu mission de l'évêque.

Catéchèse : Elle est proposée à partir du CE 1. L'enfant peut célébrer la 1^o communion après 2 années de catéchèse. La Profession de foi est proposée dans la 5^o année de catéchèse.

Les inscriptions se font en Septembre : consulter les **affiches aux portes des églises dès le 15**
Juillet et la Presse locale à partir du 15 Août. 43

ET NOTRE ETERNELLE JEUNESSE ...

Je ressens de la peine en écrivant ce papier d'ambiance pour « l'ALOUETTE » de Juin. En effet, comment parler du contentement ressenti par tous quand nous nous retrouvons pour notre « mardi » de distraction et de joyeuse causerie et que deux vieux amis, adhérents de longue date, et le mari d'une nouvelle adhérente, ne sont plus avec nous : Amand VALENTIN, Michel ROBERT et Pierre THIBAUT, époux d'Hélène, ont quitté ceux qui les aimaient ? Nous voulons assurer leurs proches de toute notre sympathie attristée.

*

Le semestre se termine et notre balade d'été va nous emmener le MARDI 22 JUIN vers les « GOURMANDISES DE RHUYS » Nous ferons en car le tour guidé de la presqu'île avec escale au port du Crouesty avant de déjeuner à Saint-Gildas de Rhuy. L'après-midi, direction le château de SUSCINIO et passage gourmand à sa crêperie avant de prendre la route du retour.

Nous souhaitons que ces deux mois de congé d'été soient les plus agréables pour tous et nous nous retrouverons, bien sûr, comme les autres années, pour notre pique-nique de rentrée le MARDI 28 SEPTEMBRE...L'invitation vous sera remise en temps voulu.

Bonnes vacances.

*La secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*

CLASSE 0

Nous voilà déjà en 2010 et comme le veut la tradition, il est temps pour nous de nous réunir!!!

Les retrouvailles auront lieu le samedi 9 octobre 2010 à la salle polyvalente de SAINT-GANTON.

Tenez vos portes bien ouvertes et n'oubliez pas de réserver cette date!!!

Le bal est ouvert à tous en soirée. Venez nombreux!!!!

Pour plus d'informations contacter Géraldine PROVOST au 06.98.60.88.86

Les 20 ans...



Quelques dates à retenir 2010 ...

- | | | |
|------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| ➤ <i>AFN</i> | <i>Pique-nique à la salle</i> | <i>Jeudi 1^{er} juillet 2010</i> |
| ➤ <i>Comité des fêtes</i> | <i>Journée détente</i> | <i>Dimanche 4 juillet 2010</i> |
| ➤ <i>Commission Animation</i> | <i>Vallée Beaucel</i> | <i>Dimanche 12 septembre 2010</i> |
| ➤ <i>Eternelle jeunesse</i> | <i>Pique-nique</i> | <i>Mardi 28 septembre 2010</i> |
| ➤ <i>Les classes 0</i> | <i>Repas</i> | <i>Samedi 9 octobre 2010</i> |
| ➤ <i>Amicale Saint-Gantonnaise</i> | <i>Bourse aux jouets
et puériculture</i> | <i>Dimanche 10 octobre 2010</i> |
| ➤ <i>CCAS</i> | <i>Repas</i> | <i>Dimanche 17 octobre 2010</i> |
| ➤ <i>APAR</i> | <i>Animation BD</i> | <i>Samedi 29 et dimanche 30 octobre 2010</i> |
| ➤ <i>AFN</i> | <i>Repas cochon grillé</i> | <i>Samedi 6 novembre 2010</i> |
| ➤ <i>Commission Animation</i> | <i>Arbre de Noël</i> | <i>Décembre</i> |

